DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE MONDEVERT

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLANCHE 3.2	PLAN DU BOURG	
Echelle : 1/2000 ème	Révisions / Modifications :	PLU arrêté le : 14 mai 2009
Fichier : PLAN DE ZONAGE4+4GA2-11 05.dwg		PLU approuvé le 30 avril 2010
		Le Maire, Victor BLOT

Autor : ATELIERIUM - Géomat 3 - Opéra -
Léon ROBERT • Christian HAMELOT • Françoise GESLAND

Légende

- Parcelle
- Zonage et son identifiant
- Emplacement réservé
- Espaces boisés classés au titre de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme
- Boisements à préserver au titre de l'article L 123.1 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul (RD 29 et RD 111)
- Marge de recul route à grande circulation (RN 157) :
  - 75 m pour toutes activités,
  - 100 m pour l'habitation.
- Protection des lagunages
- Zones humides (recensement effectué dans le cadre du SAGE Vilaine)
- Zones inondables (recensement effectué dans le cadre du SAGE Vilaine)
- Cours d'eau (recensement effectué dans le cadre du SAGE Vilaine)
- Patrimoine recensé au titre de l'article L 123.1 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme
- ZAD (Zone d'Aménagement Différé) arrêté du 6 mai 2003
- RN 157 - Périmètre classement voie bruyante
  Catégorie 1 : largeur du secteur affecté par le bruit : 300 m

Emplacements réservés

N°	DESTINATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
1	Aménagement d'un lavoir public	Environ 3712 m²	Commune
2	Aménagement d'une aire de jeux pour enfants avec le stationnement et mise en place de sanitaires sur le carrefour donnant sur la rue de l'Etelaine	Environ 1241 m²	Commune
3	Aménagement d'un parc de stationnement paysagé à proximité de l'église et de la mairie	Environ 4600 m²	Commune
4	Aménagement d'une liaison piétonne sécurisée entre le lotissement de la Touche et le bourg à Ouest	Environ 84 m²	Commune
5	Aménagement d'un chemin piétonnier entre les secteurs d'habitation futurs et centre bourg	Environ 55 m²	Commune
6	Aménagement de l'accès à l'église et au cimetière	Environ 444 m²	Commune
7	Aménagement d'une liaison piétonne	Environ 52 m²	Commune
8	Extension de l'école	Environ 1526 m²	Commune
9	Aménagement de logements pour personnes âgées, commerces et services à la population	Environ 4563 m²	Commune
10	Aménagement de la voirie sur une 2X2 voies (section de la voirie en aménagement de la rue des Trois Frères)	Environ 80 m²	Commune
11	Aménagement d'un parking	Environ 230 m²	Commune

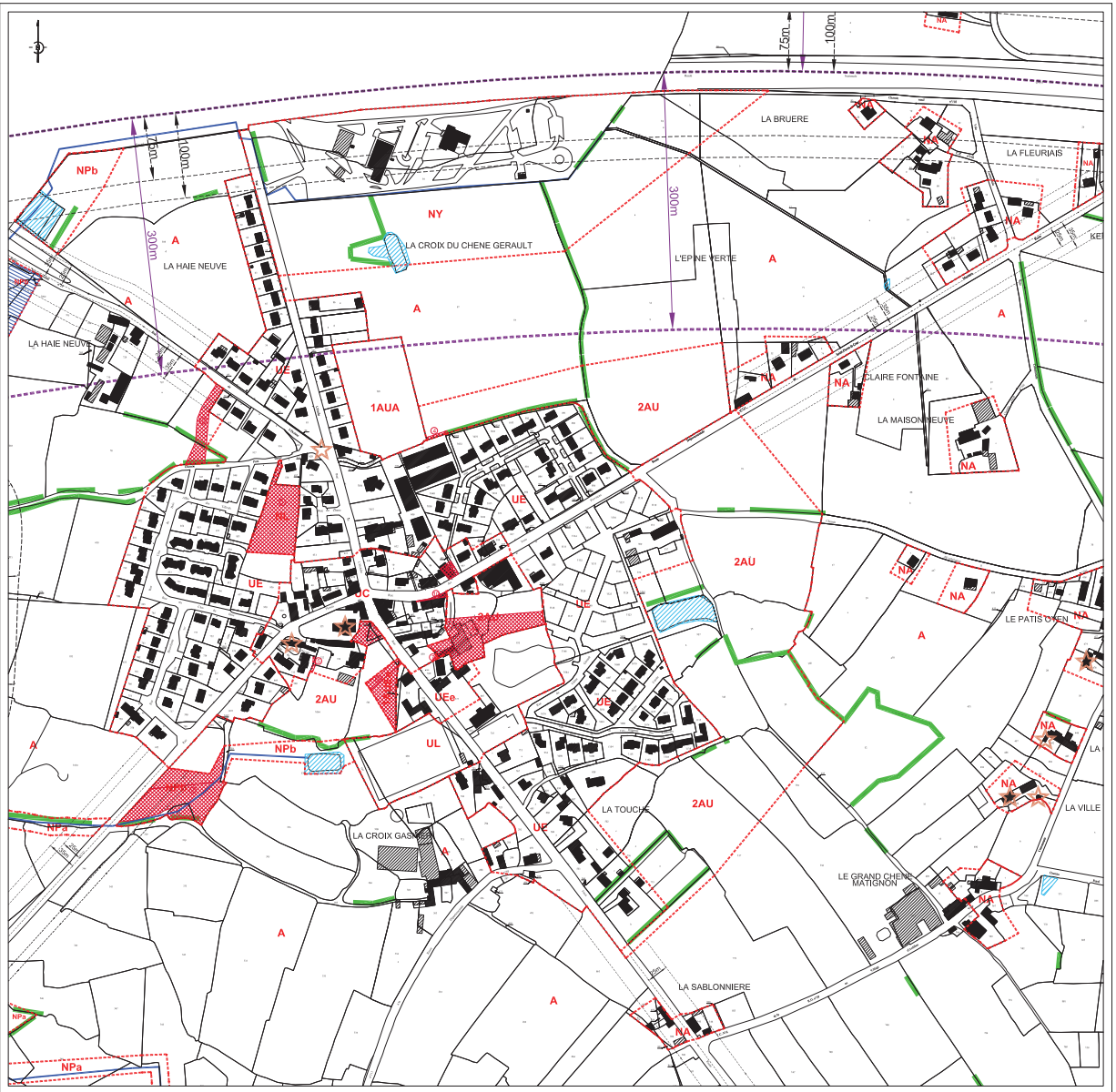

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE MONDEVERT

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLANCHE 3.1	PLAN GLOBAL	
Echelle : 1/5000 ème	Révisions / Modifications :	PLU arrêté le 14 mai 2009
Fichier : PLAN DE ZONAGE(A4GA)2 11 05.dwg		PLU approuvé le 30 avril 2010
		Le Maire, Victor BLOT

Atelier d'Architecture Urbaine & Rurale
Léon ROBERT - Christian HAMELOT - Françoise GESLAND

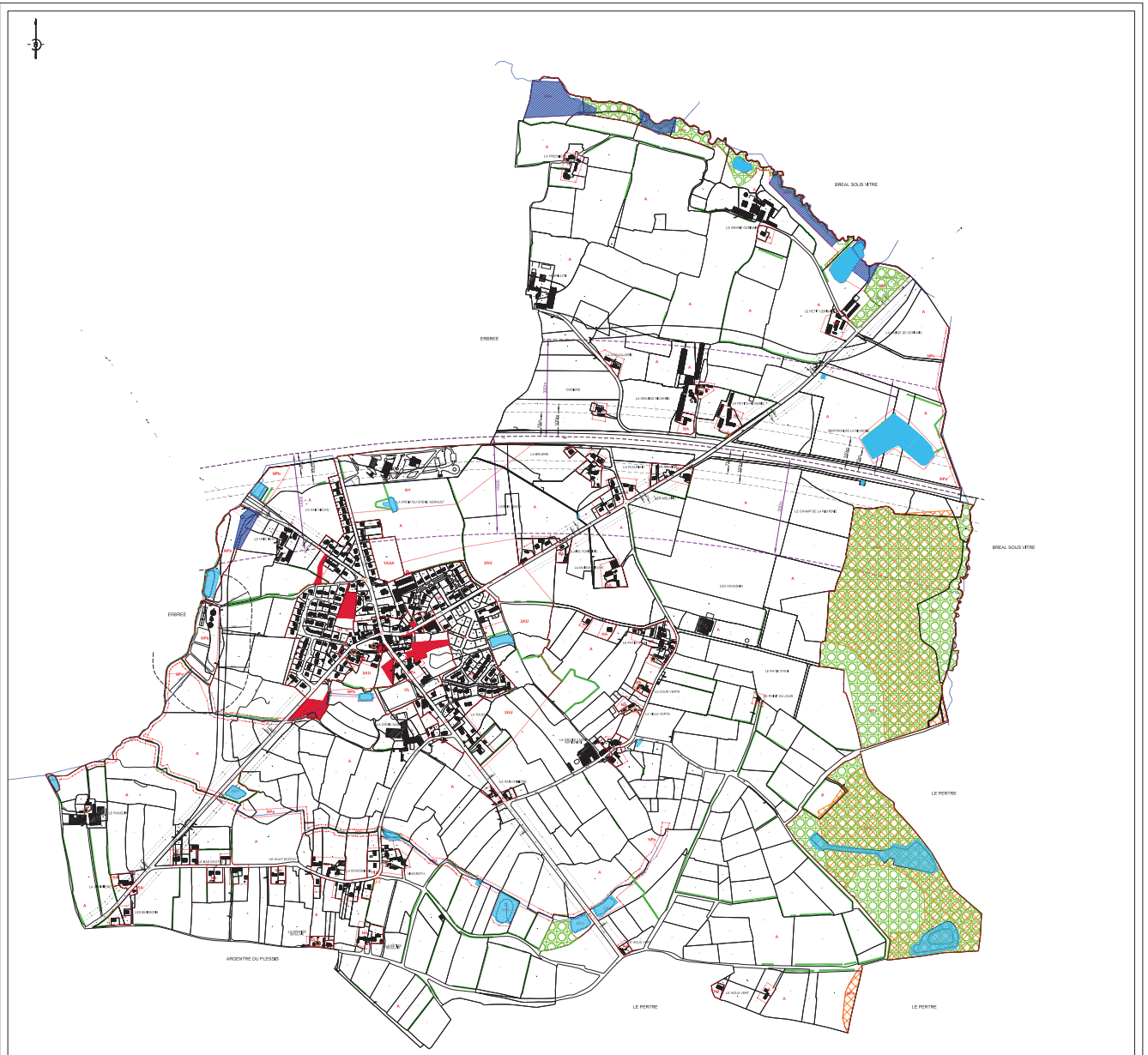

Légende

- Parcelle
- Zonage et son identifiant
- Emplacement réservé
- Znieff 2
- Espaces boisés classés au titre de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme
- Boisements à préserver au titre de l'article L 123.1 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul (RD 29 et RD 111)
- Marge de recul route à grande circulation (RN 157) :
  - 75 m pour toutes activités,
  - 100 m pour l'habitation.
- Protection des lagunages
- Zones humides (recensement effectué dans le cadre du SAGE Vilaine)
- Zones inondables (recensement effectué dans le cadre du SAGE Vilaine)
- Cours d'eau (recensement effectué dans le cadre du SAGE Vilaine)
- Patrimoine recensé au titre de l'article L 123.1 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme
- ZAD (Zone d'Aménagement Diffèrée) arrêté du 6 mai 2003
- RN 157 - Périmètre classement voie bruyante
  - Catégorie 1 : largeur du secteur affecté par le bruit : 300 m

Emplacements réservés

N°	DESTINATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
1	Aménagement d'un jardin public	Environ 3712 m²	Commune
2	Aménagement d'une voie pour désenclaver le lotissement et éviter éclater la sortie sur le carrefour donnant sur la rue de l'Oisaine	Environ 1241 m²	Commune
3	Aménagement d'un parc de stationnement poids-lourds et d'une aire de jeux-loisirs	Environ 4868 m²	Commune
4	Aménagement d'une liaison piétonne (continuité de la liaison piétonne contournant le bourg à l'Est)	Environ 84 m²	Commune
5	Aménagement d'un chemin piéton entre les secteurs d'extension future et centre bourg	Environ 56 m²	Commune
6	Aménagement de l'accès à l'église et au cimetière	Environ 946 m²	Commune
7	Aménagement d'une liaison piétonne	Environ 19 m²	Commune
8	Extension de l'école	Environ 1528 m²	Commune
9	Aménagement de logements pour personnes âgées, commerces et services à la population	Environ 4053 m²	Commune
10	Aménagement de la sortie de la zone 2AU (sécurisation de la sortie) et aménagement de la rue des Trois Provinces	Environ 60 m²	Commune
11	Aménagement d'un parking	Environ 235 m²	Commune